

MAIRIE D'AURADÉ

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 14 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 14 janvier 2015 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BAYLAC Jacqueline, LAVAUD Laurence, REY Hélène.

Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, COSTANZO Pascal, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

Absents Excusés :

Mesdames Anne-Marie CASTAING et Sylvie COASSIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Claude SERVAT est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Mairie : Présentation des offres et attribution du marché
- Délibération pour les travaux d'effacement du réseau de télécommunications
- Proposition d'adhésion aux Souvenirs Français
- Délibération concernant l'indemnité de logement des instituteurs

1- Mairie : Présentation des offres et attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que 53 offres ont été reçues concernant le marché de la Mairie. Monsieur MATTIUZZO après avoir étudié ces offres, a présenté un récapitulatif des offres et des notations. Monsieur MATTIUZZO, propose le classement des offres comme tel :

- **Lot N°1 : Terrassement/Fondation/Gros Œuvre**
 - . 1^{er} : SARL ROTGE BATIMENT
 - . 2^{ème} : SARL CARLOS DA SILVA
 - . 3^{ème} : L2C LISLOISE CONSTRUCTION
 - . 4^{ème} : SARL XUERI
 - . 5^{ème} : SARL BATTAGLIA SOUMEILHAN
 - . 6^{ème} : EURL CABE SAIL

- **Lot N°2 : Charpente/Couverture/Zinguerie**
 - . 1^{er} : SARL ROTGE BATIMENT
 - . 2^{ème} : SA DUBARRY
 - . 3^{ème} : SARL ECCM
 - . 4^{ème} : J.GALLAY EURL
 - . 5^{ème} : SARL ERIS
 - . 6^{ème} : EURL CABE SAIL

- **Lot N°3 : Menuiseries extérieures/Serrurerie**
 - . 1^{er} : SARL DIDIER RIEU
 - . 2^{ème} : SARL DELEVOYE
 - . 3^{ème} : ECO MENUISERIE
 - . 4^{ème} : EURL MENUISERIE DORBESSAN
 - . 5^{ème} : SAS LABASTERE 65
 - . 6^{ème} : BYNA BATIMENT

- **Lot N°4 : Menuiserie intérieures**
 - . 1^{er} : SAS TEANI
 - . 2^{ème} : SARL ARRIVETS
 - . 3^{ème} : CASTEL/VANCOILLIE
 - . 4^{ème} : ECO MENUISERIE

- **Lot N°5 : Plâtrerie/Isolation/doublage/faux plafonds**
 - . 1^{er} : SARL NIN
 - . 2^{ème} : SAS BV SOLUTION
 - . 3^{ème} : SARL LAMAGAT MAFFOLINI
 - . 4^{ème} : SO.PLA.DEC

- **Lot N°6 : Courants forts/courants faibles/chauffage/ventilation**
 - .1^{er} : EURL JOCELYN GIMBERT/HABITAT PERFORMANCE CONFORT
 - .2^{ème} : GROUPE FAUCHE
 - .3^{ème} : DELTA ELEC
 - .4^{ème} : BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES GET SAS
 - .5^{ème} : EURL BIAGETTI ET AR CLIM

- **Lot N°7 : Plomberie/Sanitaire**
 - .1^{er} : EURL JOCELYN GIMBERT/HABITAT PERFORMANCE CONFORT
 - .2^{ème} : DELTA ELEC
 - .3^{ème} : ISABELLE FORT PLOMBERIE
 - .4^{ème} : SARL LOZES ELECTRICITE CLIMATISATION

- **Lot N°8 : Carrelage/Faïence**
 - .1^{er} : SARL BATI SERVICES
 - .2^{ème} : SARL LACAZE CARRELAGE ET CHAPES FLUIDES
 - .3^{ème} : EURL JEAN JACQUES BONALDO
 - .4^{ème} : SARL SGCC
 - .5^{ème} : SARL MARC CARRELAGE
 - .6^{ème} : AES CARRELAGE
 - .7^{ème} : SAS DUVIAU CARRELAGE

- **Lot N°9 : Peinture/Revêtements Muraux**
 - .1^{er} : SARL TAUPIAC CHRISTIAN
 - .2^{ème} : ETR PEINTURE RAVALEMENT
 - .3^{ème} : SAS SOULAN
 - .4^{ème} : SASU DUTREY PEINTURE
 - .5^{ème} : SAS RANZINI
 - .6^{ème} : EPSO SAS

- **Lot N°10 : Enduits extérieurs**
 - .1^{er} : SARL RODRIGUES FACADES
 - .2^{ème} : SOL FACADE
 - .2^{ème} : SARL COUSERANS FACADES
 - .3^{ème} : SAS MC PROJECT
 - .4^{ème} : MD FACADES

Le Conseil Municipal, considérant le rapport d'analyse des offres et la proposition de classement, décide d'attribuer les lots du marché « Création de la Mairie d'Auradé » comme suit :

- **Lot N°1 : SARL ROTGE BATIMENT: 70 300.00€ ht**
- **Lot N°2: SARL ROTGE BATIMENT: 24 200.00€ ht**
- **Lot N°3: SARL DIDIER RIEU: 17 150.00€ht**
- **Lot N°4: SAS TEANI: 6 594.80€ ht**
- **Lot N°5: SARL NIN: 22 892.59€ ht**
- **Lot N°6: EURL JOCELYN GIMBERT/HABITAT PERFORMANCE CONFORT : 34 200.00€ ht**

- **Lot N°7 : EURL JOCELYN GIMBERT/HABITAT PERFORMANCE CONFORT : 3 200.00€ ht**
- **Lot N°8 : SARL BATI SERVICE : 12 295.85€ ht**
- **Lot N°9 : SARL TAUPIAC : 5 264.10€ ht**
- **Lot N°10: SARL RODRIGUES FACADES: 6 770.00€ ht**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, qu'un délai d'une dizaine de jours et à prévoir avant la signature des actes d'engagement. De ce fait, les travaux ne débuteront pas avant février.

2- Délibération pour les travaux d'effacements du réseau de télécommunication

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Syndicat Départemental d'Energies du Gers et France Télécom ont présenté un dossier en date du 5 janvier 2015, proposant des travaux d'effacement du réseau de télécommunication.

Il précise que le montant des travaux restant à la charge de la collectivité s'élève à :

- 26342.00€ TTC pour les travaux de génie civil
- 1702.27€ HT pour les travaux de câblage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver les travaux cités en objet pour un montant de 26342.00€ TTC pour les travaux de génie civil et 1702.27€ HT pour les travaux de câblage.

3- Proposition d'adhésion aux Souvenirs Français

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance de l'Association « Le Souvenir Français » sur le territoire, et leur travail de mémoire. Il informe les conseillers que par courrier en date du 15 décembre 2014, le Souvenir Français nous propose d'adhérer à leur association.

Monsieur le Maire, indique que le montant annuel de l'adhésion s'élève à 20€ et 5€ pour l'abonnement d'un an à la revue trimestrielle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer à l'association « le Souvenir Français » à compter du 1^{er} janvier 2015.

4- Délibération concernant l'indemnité de logement des instituteurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 18 décembre 2014, Monsieur le Préfet, demande à toutes les communes dotées d'une école publique de délibérer afin de donner un avis sur l'indemnité de logement des instituteurs.

Monsieur le Maire précise que pour 2014, cette indemnité sera portée à 244€ par mois, soit une progression de 3.6% par rapport à 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable pour l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

5- Questions diverses

- Monsieur SERVAT, demande s'il est possible de faire installer un va et vient dans la cuisine de la salle des fêtes. Monsieur le Maire va demander à Monsieur LABORIE de s'en occuper
- Monsieur SERVAT, demande si la couleur du gravier mis en place par Aressy est la couleur définitive ? Monsieur le Maire précise que le gris va s'éclaircir avec le temps.
- Monsieur le Maire demande à tous les Conseillers de distribuer les invitations pour les vœux 2015.
-

Séance levée à 22h00